

AFFAIRE N° 7.

OBJET: Cession, par bail à construction, au Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques, d'un terrain communal de 6 500m² situé Boulevard Vauban, en vue de la création d'un foyer d'accueil pour handicapés.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques m'a fait part de son projet de réaliser à St-Denis un foyer d'accueil pour handicapés pour lequel il sollicite de la Commune l'apport d'un terrain.

J'ai pensé que ce projet, particulièrement opportun en cette année internationale des handicapés, pouvait s'implanter le long du Boulevard Vauban, entre ledit boulevard et la ravine du Butor endiguée, au sud du futur prolongement de la rue Monthion, sur une surface de 6 500m² environ.

Si vous partagez ce point de vue, la mise à disposition du terrain pourrait intervenir par le biais d'un bail à construction d'une durée de 25 ans dont je vous demande de bien vouloir fixer le loyer.

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Toutefois, il conviendra de préciser dans l'acte de cession qu'en cas de modification d'affectation des lieux, le terrain et ce qu'il supporte comme superstructures redeviendront propriété communale. Par ailleurs, compte tenu du caractère particulièrement méritant de l'oeuvre qui assure la promotion de ce complexe social, les commissions proposent que le conseil municipal décide d'attribuer ce terrain par un bail au franc symbolique."

M. DUPONT (sur plan) - ce terrain est situé entre la rue Monthion et le futur carrefour du Butor.

LE MAIRE - Le G.I.H.P. estime que ce terrain est très favorable, car les handicapés ne seront pas loin des activités du centre ville et des équipements sportifs environnants. Il s'agit du même terrain que celui de l'école maternelle.

x

ADOPTE A L'UNANIMITE

VU. St Denis, le 9 juillet 1981

P/Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Richard Cullin

Pour Copie Certifiée Conforme,

P/Le Préfet

Le Chef de Bureau délégué

Jacques Lacoste